

INSA

INSTITUT NATIONAL
DES SCIENCES
APPLIQUÉES
TOULOUSE

CHARTRE DOCUMENTAIRE BIB'INSA



JUIN 2017

Service Commun de la Documentation

Charte Documentaire du Service Commun de la Documentation de l'INSA de Toulouse

Sommaire

Préambule	2
-----------------	---

Contenu

1 - Les missions du SCD et le cadre juridique	2
2 - Les publics et les collections.....	3
2.1 Les publics	3
2.2 Les collections électroniques	3
2.3 Les collections imprimées.....	3
3 - Signalement et valorisation des collections	4
3.1 Le signalement des collections	4
3.2 La valorisation des collections	4
4 - Réseaux et partenariats.....	5
4.1 Le réseau de l'Université de Toulouse	5
4.2 Le réseau Groupe INSA.....	5
4.3 Les autres coopérations.....	5
5 - Le budget.....	6
6 - Les principes de développement des collections	6
7 - Les principes d'acquisition	7
7.1 - Les principes d'acquisition des ouvrages	7
7.2- Les principes d'acquisition des périodiques imprimés.....	9
7.3 - Les principes d'acquisition des bases de données et périodiques électroniques	9
7.4- Les dons entrants et sortants	10
8 - La politique de conservation et d'élimination.....	11
8.1- Récolement.....	11
8.2- Reliure	11
8.3 - Principes de conservation	11
8.4 Dépôt légal	12
8.5 Critères et modalités de désherbage	12
9 - Principes généraux d'évaluation des collections.....	13
ANNEXES	15

Charte Documentaire du Service Commun de la Documentation de l'INSA de Toulouse

Préambule

La charte documentaire est un document public qui fixe les grands principes de la politique documentaire du SCD (Service Commun de la Documentation) de l'INSA Toulouse.

Elle répond à plusieurs objectifs :

- présenter les principes et les modalités d'acquisition, de conservation et d'élimination des documents qui constituent les collections du SCD
- offrir aux bibliothécaires, notamment les personnes chargées des acquisitions, un outil de référence dans leur pratique quotidienne
- permettre la concertation entre la bibliothèque et ses usagers à partir de bases connues
- définir des critères et des modalités d'évaluation des collections

La charte documentaire est accompagnée de fiches annuelles de développement documentaire. Ces fiches sont consultables sur le site web de la bibliothèque, à l'adresse <http://bib.insa-toulouse.fr>.

Les objectifs définis dans le schéma directeur du SCD et complétés annuellement dans le plan d'actions constituent la clé de voûte de la politique documentaire.

La charte documentaire sera révisée régulièrement et au minimum tous les cinq ans pour l'adapter aux évolutions de l'établissement, aux besoins des publics, à l'offre et aux pratiques bibliothéconomiques.

1 - Les missions du SCD et le cadre juridique

Le Service Commun de la Documentation de l'INSA a été créé en 1995.

Ses statuts, conformes au décret n° 85-694 du 4 juillet 1985 ont été adoptés par le Conseil d'Administration du 16 juin 1995 et révisés le 4 octobre 2012.

Le SCD a pour mission de définir et mettre en œuvre la politique documentaire de l'établissement et notamment :

- de coordonner l'acquisition, la gestion et la communication des documents de toute sorte appartenant à l'établissement et d'évaluer les services offerts aux usagers
- de participer, à l'intention des utilisateurs, à la recherche sur ces documents, à la production de l'information scientifique et technique, à sa diffusion
- de former les utilisateurs à un emploi aussi large que possible des techniques d'accès à l'information scientifique et technique et à la prise en main des outils
- de coopérer avec les autres établissements ou organismes notamment par la participation à des catalogues collectifs

Le SCD de l'INSA est constitué d'une bibliothèque centrale ([BIB'INSA](#)) dont les moyens sont alloués par l'établissement et dont l'organisation et le fonctionnement relèvent du directeur du SCD.

Le SCD est dirigé par un directeur et administré par un conseil, le Conseil Documentaire, qui définit les grandes orientations de la politique documentaire de l'établissement et est chargé de sa mise en œuvre et de son suivi.

La politique documentaire de l'INSA s'inscrit dans une politique de site et un travail en réseau de l'ensemble des bibliothèques des établissements d'enseignement supérieur de la région Occitanie.

2 - Les publics et les collections

2.1 Les publics

Le SCD de l'INSA a vocation à répondre aux besoins de sa communauté institutionnelle : étudiants, enseignants-chercheurs et personnels de l'INSA.

Les collections sont également accessibles à tout étudiant, enseignant-chercheur et personnel des établissements universitaires de Toulouse et Midi-Pyrénées dont les bibliothèques font partie du réseau Archipel.

Le SCD accueille toutes les personnes intéressées par ses collections.

2.2 Les collections électroniques

Les collections proposées en abonnement ou en achat pérenne couvrent tous les domaines d'enseignement et de recherche de l'INSA Toulouse et se composent en 2017 de plus de 10 600 titres de revues, 200 ebooks et 6 bases de données.

Les collections incluent également des archives (backfiles) qui complètent les collections courantes.

Les collections électroniques s'adressent principalement aux enseignants-chercheurs ou étudiants en 4^{ème} et 5^{ème} années.

Des offres spécifiques destinées aux étudiants de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} années (ebooks, presse généraliste) se développent en fonction des besoins identifiés.

Signalement des productions de l'école

Un Portail HAL-INSA (en cours de création) permettra de signaler et de mettre à disposition les productions scientifiques (thèses, articles, proceedings, livres...) produites dans les laboratoires rattachés à l'INSA de Toulouse.

La bibliothèque est chargée du dépôt légal électronique des thèses de l'INSA Toulouse depuis 2010. Les thèses sont signalées sur le portail Thèses.fr (portail national de signalement des thèses). Certaines thèses (avant 2010) sont disponibles sous format numérique en intranet sur une archive Eprint.

L'accès aux documents électroniques

L'accès aux bases de données, aux livres électroniques et aux périodiques électroniques est possible depuis tout poste informatique situé sur l'INSA et relié au réseau Internet et notamment à partir des postes mis à la disposition du public à BIB'INSA.

Les bornes wifi permettent un accès nomade sur l'ensemble du campus.

L'accès distant est également possible depuis l'extérieur de l'INSA pour les étudiants et personnels via l'installation d'un client VPN.

2.3 Les collections imprimées

Dans la salle de lecture, les ouvrages en libre accès sont répartis dans 4 pôles thématiques qui couvrent l'ensemble des disciplines enseignées à l'INSA de Toulouse :

- Sciences et techniques
- Sciences humaines et sociales
- Accompagnement professionnel
- Culture, loisir, littérature

L'ensemble des collections réunie environ 23 000 documents.

Les collections APP

La bibliothèque accompagne et soutient les méthodes de pédagogie active telle que l'apprentissage par problème et projet (APP). Pour cela elle acquiert des ouvrages spécifiques en plusieurs exemplaires qu'elle prête sur des périodes définies par les enseignants responsables et selon des règles spécifiques. En 2017, 45 titres et 1312 exemplaires composent la collection des ouvrages destinés aux pédagogies actives.

Deux critères sont retenus pour définir le nombre d'exemplaires achetés : le nombre d'étudiants concernés et le prix de l'ouvrage.

Sur ces bases, le bibliothécaire évalue avec l'enseignant le nombre d'exemplaires nécessaires.

Les enseignants s'engagent à utiliser chaque titre sur au moins deux années.

Les ouvrages achetés pour les APP ne sont pas prêtés en dehors de ce cadre.

La part du budget à consacrer aux APP est définie chaque année en fonction des besoins propres aux APP, des besoins généraux et du budget alloué.

L'accès aux collections imprimées

Les collections accessibles au public sont en libre-accès. Seules les thèses, les anciens numéros de périodiques et quelques ouvrages sont stockés en magasin.

Au sein de ces pôles, les documents sont classés selon la classification internationale DEWEY, sauf pour les ouvrages de littérature qui ont une cote locale.

3 - Signalement et valorisation des collections

3.1 Le signalement des collections

Toutes les ressources de Bib'INSA sont signalées dans le catalogue ARCHIPEL (catalogue collectif des bibliothèques de l'Université de Toulouse) et dans le catalogue SUDOC (catalogue collectif français des bibliothèques et centres de documentation de l'enseignement supérieur et de la recherche).

Le signalement des ressources électroniques est complété par plusieurs dispositifs :

- catalogue collectif des périodiques du réseau Université de Toulouse pour le signalement des collections de périodiques électroniques et imprimés. Une instance locale de ce catalogue permet la consultation des ressources propres à l'INSA.
- l'accès aux articles en texte intégral depuis les bases de données bibliographiques signalétiques via un résolveur de liens
- signalement des abonnements, les nouveautés, les fiches signalétiques des ressources sur le site web de la bibliothèque
- prêt de tablettes (Ipad) et liseuses (Kobo)

3.2 La valorisation des collections

Toute l'équipe de la bibliothèque est attentive à la mise en valeur des collections imprimées et électroniques.

Différentes actions sont menées dans ce sens :

- présentation des nouveautés en salle de lecture, sur un écran TV à l'entrée de la bibliothèque
- mise en place de tables thématiques régulières pour faire des focus sur des collections
- utilisation des réseaux sociaux (Pinterest, Facebook...)
- publication d'un billet « La Bib a aimé » dans les organes de presse de l'école (Hebdo)

INSA, Contact)

- alimentation du site web de la bibliothèque

Depuis 2013, la bibliothèque prête des tablettes (Ipad) et liseuses dans l'optique de valoriser davantage ses collections électroniques.

Les actions de formations aux compétences informationnelles des élèves ingénieurs, tout au long de leur cursus, sont l'occasion de valoriser et exploiter les ressources documentaires de la bibliothèque, en concertation avec les enseignants-chercheurs des disciplines concernées.

4 - Réseaux et partenariats

4.1 Le réseau de l'Université de Toulouse

Le SCD de l'INSA fait partie du réseau des bibliothèques des établissements membres de l'[UFTMip de Toulouse](#).

Ce réseau composé de plus de 60 bibliothèques et coordonné par le [SICD](#) (Service Inter-établissement de Coopération Documentaire) permet :

- de proposer aux usagers une offre documentaire pluridisciplinaire riche, visible et accessible facilement
- de réaliser des économies d'échelle par la mutualisation des acquisitions de ressources numériques
- d'offrir aux professionnels un espace d'échange et d'enrichissement professionnel.

Les réalisations actuelles

- Une carte d'emprunteur unique
- SIGB (Système Intégré de Gestion de Bibliothèques) commun
- catalogue commun ([Archipel](#))
- mutualisation des acquisitions de ressources électroniques chaque fois que possible et généralement dans le cadre du Consortium Couperin
- liste A to Z de périodiques et résolveur de liens mutualisés
- outil de découverte commun (Archipel +)
- service de question /réponse « une question ? »
- un service de navette

4.2 Le réseau Groupe INSA

Le [réseau des INSA et partenaires](#) offre un autre espace de coopération permettant l'échange de pratiques entre professionnels et l'amélioration de l'offre de services aux usagers.

A ce jour, plusieurs coopérations en faveur des usagers sont à souligner :

- actions culturelles : organisation d'un concours de nouvelles
- actions en faveur de la formation et la pédagogie : projet Numerinsa (SPOC) pour la formation à l'IST des étudiants nouveaux entrants

4.3 Les autres coopérations

Le SCD de l'INSA participe également au groupe documentation de la CGE.

L'activité de ce groupe s'organise autour de réflexions communes et l'échange de pratiques.

Le SCD est adhérent à l'ABF et à l'ADBU.

La bibliothèque de l'INSA participe à des réseaux professionnels nationaux.

5 – Le budget

Le SCD de l'INSA reçoit chaque année une enveloppe budgétaire allouée par la direction de l'école qui se base sur la demande exprimée par le SCD et étudiée dans le cadre du dialogue budgétaire en vigueur à l'INSA de Toulouse.

Les ressources budgétaires sont principalement constituées :

- du reversement par l'établissement des droits de bibliothèque payés par les étudiants et compris dans les droits d'inscription
- de recettes propres (PEB, facturation livres perdus, participation de certains services à l'acquisition de ressources électroniques)

Des financements complémentaires ponctuels pour financer des projets particuliers peuvent être demandés auprès de l'établissement (taxe d'apprentissage) ou des collectivités locales.

Chaque année la direction du SCD répartit les crédits entre les différents supports documentaires, les disciplines, le niveau enseignement et le niveau recherche en fonction des besoins, des objectifs de développement des collections et des orientations pédagogiques de l'établissement.

En 2016, 85% du budget alloué au SCD était consacré aux acquisitions documentaires, achats et abonnements, tous supports confondus.

La répartition des crédits de documentation par discipline se fait selon le plan de développement annuel des collections en prenant en compte les éléments suivants :

- effectifs d'étudiants et d'enseignants-chercheurs dans chaque discipline
- besoin de maintenir, renouveler et actualiser les collections existantes
- besoin de constituer des collections dans de nouvelles thématiques liées à de nouveaux enseignements
- équilibre entre les différents secteurs
- besoins de la recherche
- coût de la documentation selon les disciplines
- indicateurs d'usages (prêt, taux de rotation des collections, consultation des ressources électroniques...)

6 - Les principes de développement des collections

Le SCD a vocation à soutenir et accompagner la pédagogie et la recherche à l'INSA.

A ce titre les collections constituées répondent prioritairement aux besoins des étudiants, des enseignants et des chercheurs de l'INSA.

La bibliothèque développe ses collections principalement dans les disciplines enseignées à l'INSA. L'objectif est de proposer la documentation indispensable dans ces thématiques tous supports confondus.

En soutien à la communauté des chercheurs, la bibliothèque privilégie la sélection de contenus ciblés correspondant aux axes d'investigation, à savoir principalement des accès à des bases de données des bouquets de périodiques électroniques et des corpus d'ebooks. Des ouvrages de niveau recherche sont également achetés sur demande d'utilisateurs.

Le SCD s'efforce par ailleurs d'élargir et diversifier son offre documentaire à la culture scientifique, la culture générale (en soutien aux manifestations culturelles de l'INSA) et à l'accompagnement professionnel

Un équilibre nécessaire entre collections imprimées et collections numériques

Le SCD veille à maintenir un équilibre pertinent entre les différents supports, papier et électronique, en étant attentif aux usages, aux besoins et à l'offre.

Les collections proposées sont transversales et s'articulent en complémentarité avec la documentation imprimée.

Les ressources électroniques couvrent tous les domaines enseignés à l'INSA.

Les suggestions d'achat des usagers sont prises en compte et systématiquement examinées par les bibliothécaires.

Elles sont satisfaites sous réserve de répondre aux critères de sélection et de ne pas aller à l'encontre des objectifs de la politique documentaire définie annuellement. Elles font l'objet d'un recensement systématique pour l'aide à la mise en place de statistiques.

En 2016, 64 % des ressources sont destinées à la recherche, 36 % à l'enseignement.

7 - Les principes d'acquisition

C'est au sein du service « développement des collections » que sont gérées les acquisitions de documents, périodiques imprimés et électroniques et bases de données.

Le travail de veille, de sélection et d'échange avec les utilisateurs est effectué par des bibliothécaires en charge des différents domaines thématiques.

Le développement de ces collections s'inscrit dans la politique générale de l'établissement qui souhaite amener les étudiants à un niveau élevé de culture générale, former des ingénieurs humanistes, soucieux des grands défis sociétaux du monde contemporain et sensibilisés à l'éthique et à l'engagement associatif.

L'acquisition ou l'abonnement à des ressources électroniques se fait quand c'est possible dans un contexte de mutualisation. Cela peut se réaliser à plusieurs niveaux :

Acquisition au niveau local

Certaines ressources sont acquises par l'INSA seul directement auprès de fournisseurs.

Il peut s'agir de ressources spécifiques non encore négociées dans le secteur académique ou d'un refus de l'éditeur ou fournisseur pour une négociation réseau.

Ce type d'acquisition n'est pas privilégié par l'établissement.

Négociations au niveau national

Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche se sont constitués en consortium pour faciliter les négociations avec les éditeurs : le consortium Couperin.

L'INSA fait partie du consortium Couperin depuis 2001.

Le Service Interétablissement de coopération documentaire (SICD) est également membre du consortium Couperin, il joue le rôle, pour l'Université de Toulouse, d'établissement porteur du contrat pour l'ensemble des établissements membres.

Les tarifs et licences sont négociés au niveau du consortium et applicables ensuite aux établissements ou regroupements d'établissements.

7.1 - Les principes d'acquisition des ouvrages

Outils, critères d'achat et principes d'acquisitions

Les outils

Pour sélectionner les ouvrages à acquérir, les bibliothécaires s'appuient sur

- les fiches ECTS
- les commissions d'acquisition
- les suggestions d'achat des usagers enseignants ou étudiants

- la veille documentaire :
 - sites des libraires et éditeurs
 - catalogues d'éditeurs
 - Electre
 - sites spécialisés
 - presse spécialisée
 - bibliographies d'ouvrages existants dans le fonds
- la veille informationnelle (Couperin)
- les offres d'éditeur de documentation électronique

Les bibliothécaires interagissent avec les correspondants de la bibliothèque dans les départements qui sont parfois sollicités pour donner un avis d'expert ou pour mettre le bibliothécaire en relation avec un expert du sujet.

Les critères d'achat

Les critères principaux sont :

- la date d'édition (à moduler selon les disciplines), la production récente est privilégiée
- l'auteur : sa notoriété, son domaine de compétence
- le sujet : la discipline dont il relève, son adéquation avec l'enseignement et/ou la recherche
- la langue (français ou anglais)
- le niveau scientifique
- le prix
- l'accessibilité
- le type de support (présence de matériels d'accompagnement, CD, etc.)
- les usages et le type de document : livre d'exercice, cours, traité etc
- la disponibilité du document dans d'autres bibliothèques du réseau
- l'intérêt par rapport au renouvellement des collections

En appui des critères ci-dessus, les statistiques sont aussi prises en compte : statistiques à partir des collections existantes relatives à la discipline, au sujet, à l'auteur, au taux de rotation d'ouvrages comparables etc.

Des critères complémentaires sont pris en compte pour les ouvrages électroniques :

- la langue de l'interface : français
- la visualisation, l'accès au document (téléchargement, streaming...)
- le nombre d'accès simultanés
- la navigation dans le contenu des textes
- les options de veille (export vers des logiciels bibliographiques...)
- les options de lecture (enrichir par des notes, graphiques...)
- les possibilités d'extraction de statistiques
- les notices des ebooks au format UNIMARC pour intégration au catalogue
- les options de chargement sur des supports diversifiés (smartphone, tablettes, liseuses...)
- les formats (PDF, sans DRM ou avec)

Ces critères sont évalués lors de la mise en place de tests systématiques pour les plateformes pour lesquelles la bibliothèque envisage un abonnement.

L'avis des commissions d'acquisition permet de valider les choix opérés.

Des critères complémentaires

Les exemplaires

La détermination du nombre d'exemplaires à acheter se fait au cas par cas par les bibliothécaires acquéreurs au regard :

- de la population à desservir

- des usages (un livre d'exercice est acheté en un nombre plus grand d'exemplaires qu'un livre de cours)
- des statistiques d'usage
- du prix
- de l'existence du format numérique ou couplage avec la version numérique

En fonction des statistiques de prêt, des exemplaires supplémentaires pourront être achetés.

Editions successives

La nouvelle édition d'un ouvrage est achetée systématiquement sous réserve

- qu'il s'agisse d'une édition revue et corrigée ou augmentée
- que les anciennes éditions aient été utilisées
- que l'intérêt pour l'enseignement perdure

Les anciennes éditions sont conservées en fonction de leur degré d'obsolescence et sur avis des spécialistes de la discipline.

7.2- Les principes d'acquisition des périodiques imprimés

Bib'INSA s'abonne sur support imprimé aux périodiques :

- de la presse généraliste et d'information
- scientifiques de vulgarisation.

Les nouveaux abonnements sont contractés suite à des demandes d'enseignants, des suggestions d'étudiants ou sur proposition des bibliothécaires.

Chaque demande est examinée par le responsable des périodiques, la bibliothécaire spécialiste du domaine et le correspondant de la bibliothèque dans la discipline.

La décision d'interrompre un abonnement est prise après examen des statistiques de prêt, de l'intérêt des étudiants et des enseignants-chercheurs pour ce périodique et après discussion en commission d'acquisition.

La politique d'abonnement tient compte des fonds disponibles dans d'autres bibliothèques du réseau Midi-Pyrénées.

Des enquêtes d'intérêt peuvent être réalisées, elles portent sur l'ensemble de la collection de périodiques, sur un secteur particulier ou sur un titre particulier.

7.3 - Les principes d'acquisition des bases de données et périodiques électroniques

La documentation électronique s'est fortement développée depuis la création du SCD.

Outils, critères d'achat et principes d'acquisitions

L'acquisition des ressources électroniques est basée sur un important travail de veille et d'échange au sein des réseaux documentaires.

Les outils d'aide à l'acquisition

- veille documentaire : forum de discussion, liste de diffusion, site web des autres bibliothèques (France, Europe, Canada, USA...)
- prospection auprès des éditeurs et diffuseurs, rencontres commerciales, présentation de produits, réunion d'information, conférences, congrès...
- partenariat avec les bibliothèques des établissements du réseau documentaire toulousain pour mutualiser les achats
- information et échange avec le consortium COUPERIN

Les choix d'orientation de la bibliothèque

Ils sont définis en tenant compte des formations en science de l'ingénieur et des travaux de recherche

des laboratoires de l'établissement.

Les bibliothécaires s'appuient sur :

- les commissions d'acquisition
- des contacts directs avec les enseignants
- des rencontres avec les directeurs de laboratoires

L'évaluation d'une ressource

Elle est basée principalement sur une évaluation technique et financière.

Les principaux critères :

- contenu
- contrat
- ergonomie,
- personnalisation,
- interface et fournisseur,
- mise à jour
- qualité de l'indexation,
- adéquation avec l'enseignement et la recherche,
- fonctionnalités annexes (compte personnel, alerte, flux rss...),
- accès facilité,
- statistiques,
- archivage...

La décision d'abonnement

Elle est prise après avoir réalisé des tests et des enquêtes d'intérêt et après analyse des statistiques d'utilisation des ressources déjà proposées pour adapter l'offre.

Le renouvellement ou le désabonnement

Ils sont envisagés en fonction des critères suivants :

- statistiques d'usage
- évolution du produit,
- nouvelle offre dans le même domaine,
- adéquation avec l'enseignement ou la recherche
- retours des usagers,
- répartition des coûts entre les disciplines,
- évolution des coûts...

7.4- Les dons entrants et sortants

Les dons entrants

Les dons d'ouvrages sont acceptés dans la mesure où ils représentent un intérêt manifeste pour l'enrichissement des collections existantes et répondent aux critères définis dans la charte de dons.

Il appartient à la bibliothèque de définir les règles d'accès et de prêt de ces documents et ils sont susceptibles d'élimination sur jugement des personnels de la bibliothèque.

Les dons de collections de périodiques imprimés ne sont généralement pas acceptés compte-tenu du caractère parcellaire de ces collections et de la capacité de stockage limitée de la bibliothèque.

Une charte des dons est disponible en annexe 3 et sur le site web de la bibliothèque.

Les dons sortants

Suite au processus de désherbage, deux campagnes de dons annuelles sont organisées au sein de la bibliothèque, en automne et au printemps. Une communication spécifique est établie à destination des étudiants, enseignants-chercheurs et personnels de l'INSA pour les informer de ces opérations. La liste des documents sortis des collections est visée par la direction de l'INSA et validée en CA.

La bibliothèque de l'INSA de Toulouse participe au projet de conservation partagée des périodiques en Midi-Pyrénées (PCPP-MP), à ce titre, la bibliothèque est amenée à céder à d'autres bibliothèques une partie des collections qu'elle ne conserve pas.

8 - La politique de conservation et d'élimination

8.1- Récolement

Tous les deux ans, la bibliothèque procède à un inventaire général de ses collections imprimées. Cette opération permet d'identifier les documents disparus et d'en envisager le rachat éventuel ou le remplacement par un titre équivalent.

Un bilan est communiqué en Conseil Documentaire.

8.2- Reliure

Seuls sont reliés les ouvrages fragiles ou détériorés, dont le coût de reliure est inférieur au coût de rachat et dont l'intérêt scientifique est avéré.

8.3 - Principes de conservation

Le SCD de l'INSA n'a pas de mission patrimoniale.

Néanmoins et afin d'offrir des collections riches et pertinentes, le SCD met tout en œuvre pour conserver les collections qu'elle constitue.

Ouvrages

BIB'INSA conserve systématiquement :

- les ouvrages écrits ou coécrits par des enseignants-chercheurs ou personnels de l'établissement
- les ouvrages édités par l'INSA (dépôt légal, voir 3.4)
- les ouvrages présentant un intérêt scientifique particulier, par exemple historique
- les ouvrages n'existant dans aucune bibliothèque du réseau toulousain

Les livres destinés aux APP sont désherbés périodiquement, en concertation avec les enseignants-chercheurs responsables.

Certains ouvrages qui n'ont plus leur place en libre accès sont conservés en magasin.

Thèses

La bibliothèque a une obligation de conservation pour les thèses soutenues à l'INSA.

Pour les thèses soutenues avant janvier 2010, deux exemplaires imprimés de chaque thèse sont donc conservés en magasin.

L'INSA a opté pour le dépôt légal électronique à compter de janvier 2010.

A partir de cette date, les thèses seront archivées au format électronique :

- sur le serveur des thèses de l'INSA en accès intranet pour les thèses avant 2010 pour lesquelles nous ne disposons pas du contrat de diffusion signé par l'auteur ou un serveur de l'ABES à des fins de conservation et de diffusion
- sur le serveur des thèses du CINES (*Centre Informatique National de l'Enseignement Supérieur*) à Montpellier à des fins de conservation seule.

Périodiques imprimés

L'intégralité des collections de périodiques spécialisés est conservée systématiquement.

Les périodiques généralistes et d'information sont conservés sur une durée variant de 3 mois à 5 ans selon la nature de l'information et la périodicité du titre.

La bibliothèque de l'INSA de Toulouse participe au projet de conservation partagée des périodiques

en Midi-Pyrénées (PCPP-MP) initié par le CRL (Centre Régional des Lettres).

L'objectif de ce plan est la sauvegarde et la valorisation des ressources documentaires de la région.

A ce titre, la bibliothèque est amenée à céder à d'autres bibliothèques une partie des collections qu'elle ne conserve pas. Par ailleurs elle s'est engagée à conserver durablement les périodiques suivants :

- Biofutur
- Info chimie magazine
- Matériaux et techniques
- Technologies internationales

Collections électroniques

L'accès pérenne en ligne aux revues électroniques est garanti pour :

- les périodiques faisant l'objet d'un abonnement au titre
- l'achat de back files (archives de périodiques)

Le programme ISTEEX permet à la bibliothèque de l'INSA d'accéder à des ressources électroniques acquises en licences nationales (<http://www.istex.fr/>).

8.4 Dépôt légal

La bibliothèque de l'INSA est chargée du dépôt légal des documents édités par l'INSA. Elle se charge d'envoyer à la Bibliothèque National de France (BNF) et la BMVR de Toulouse qui gèrent le dépôt légal national, toute publication produite par un service de l'INSA ou un membre de ses laboratoires en tant qu'éditeur.

En lien avec l'AFNIL (Agence Francophone pour la Numérotation Internationale du Livre), la bibliothèque a pour obligation d'attribuer un numéro ISBN à chaque livre. Ce numéro doit être inscrit sur la publication avant son édition par le service de reproduction.

Pour les publications en série (périodiques), la bibliothèque doit faire une demande d'attribution d'un numéro ISSN auprès du Centre ISSN France.

8.5 Critères et modalités de désherbage

Le « désherbage » consiste à retirer du libreaccès certains ouvrages qui sont ensuite stockés en magasin ou éliminés.

L'enjeu du désherbage réside dans l'amélioration de l'offre documentaire. Il est donc indispensable de procéder au retrait des ouvrages obsolètes, inadéquats ou usés qui nuisent à la qualité des fonds documentaires.

Le stockage en magasin n'étant pas envisageable systématiquement, les ouvrages désherbés sont conservés, éliminés ou donnés.

Critères de désherbage

- l'état physique de l'ouvrage
 - l'intérêt scientifique et intellectuel
- il est évalué à partir des critères suivants :
- obsolescence
 - inadéquation du niveau de l'ouvrage avec le niveau du fonds proposé par la bibliothèque
 - inadéquation du sujet de l'ouvrage avec la politique documentaire
 - existence d'une édition plus récente
- l'usage (nombre de prêts)
 - l'environnement (nombre de titres et/ou d'exemplaires sur un même sujet)

Tous les deux ans, une opération de désherbage est menée par les bibliothécaires en concertation avec les correspondants de la bibliothèque dans les départements.

Du désherbage « au fil de l'eau » est également mené en fonction des besoins ou des décisions prises en commissions d'acquisitions.

9 – Principes généraux d'évaluation des collections

Un tableau de bord annuel d'évaluation des collections d'ouvrages a été élaboré. Il permet aux bibliothécaires d'ajuster les décisions en termes de politique d'acquisition.

Pour les ressources électroniques, un tableau de bord comportant des indicateurs quantitatifs et des indicateurs d'usages est disponible.

Le SCD répond tous les ans à une enquête du ministère, l'ESGBU (Enquête Statistique Générale des Bibliothèques Universitaires) qui permet une évaluation quantitative des collections de toutes natures et de leur accroissement.

Le SCD répond à une enquête annuelle du ministère, l'enquête ERE (Enquête sur les Ressources Electroniques) spécifique aux ressources électroniques qui donne des informations quantitatives sur les collections et sur leurs usages.

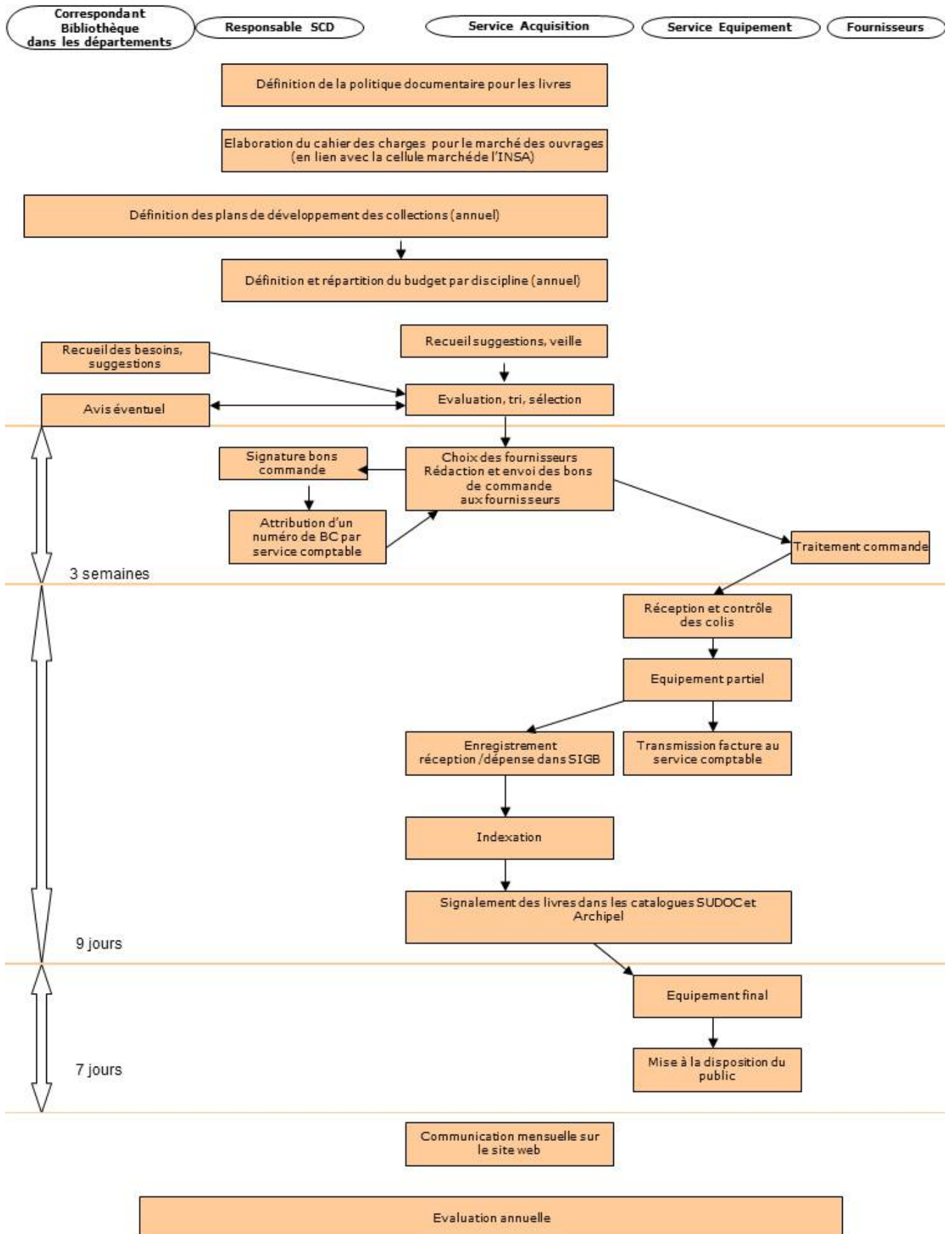
Des commissions d'acquisition composées des correspondants de la discipline, des personnels de la bibliothèque chargés des acquisitions, du directeur du SCD se réunissent une fois par an et ont pour rôle :

- de faire le bilan des acquisitions de l'année antérieure pour tous types de documents, imprimés ou électroniques, ouvrages ou périodiques
- d'envisager les perspectives de développement des collections pour l'année suivante
- de participer à l'évaluation des collections

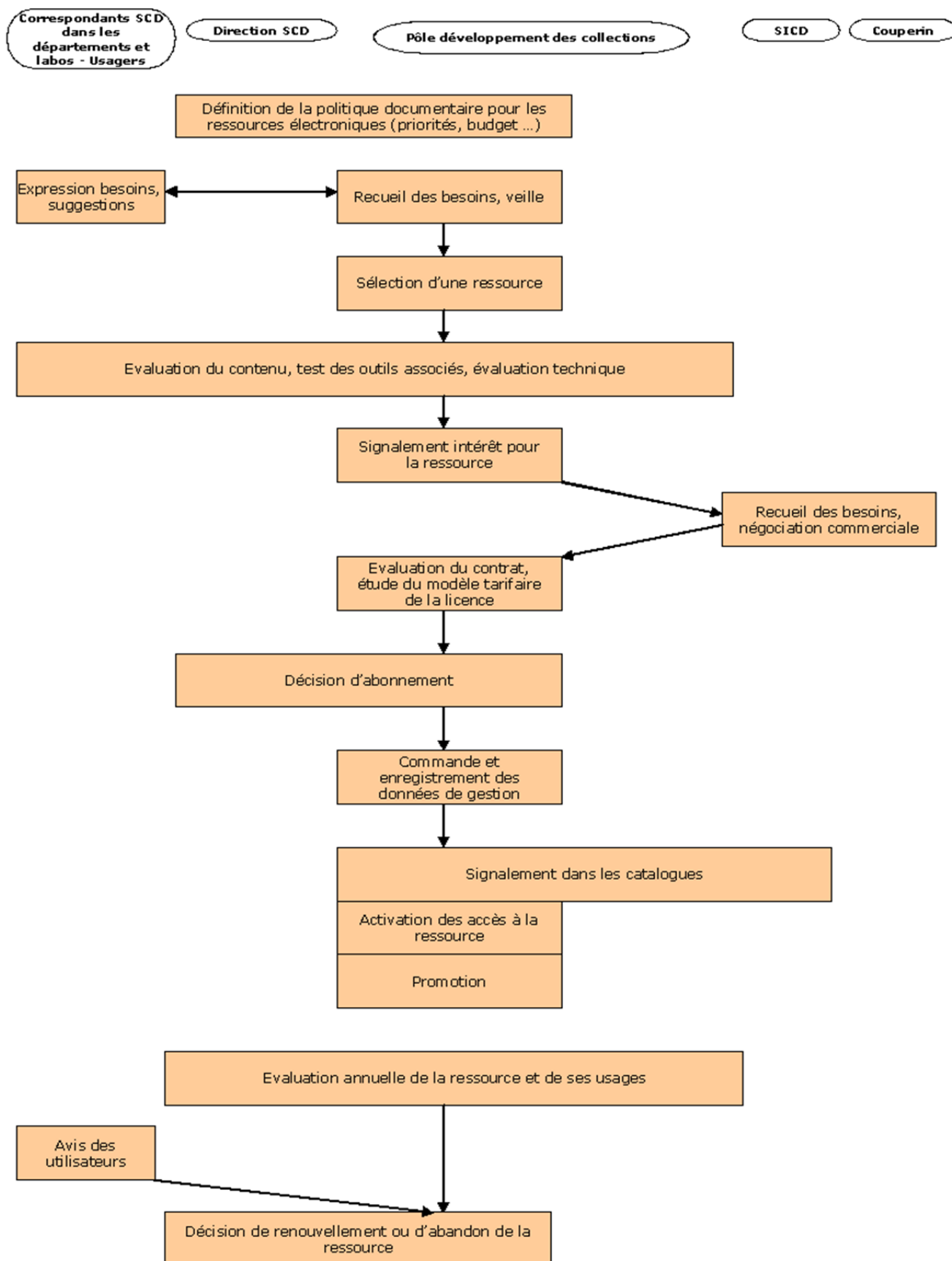
Le SCD complète l'ensemble de ce dispositif par la réalisation d'enquêtes de satisfaction.

ANNEXES

Annexe 1 : Processus général du circuit du livre



Annexe 2 : Processus général d'acquisition des ressources électroniques





CHARTRE DES DONNS

Cette chartre sur les dons complète la chartre documentaire en vigueur. Son objectif est d'uniformiser les pratiques et d'explicitier la politique d'acceptation et de refus des dons au sein du service commun de la documentation.

La décision d'accepter ou de refuser un don est prise en concertation avec le (ou les) responsable(s) d'acquisition et de développement des collections de la (ou les) discipline(s) concernée(s), avec l'accord de la directrice du service commun de la documentation. Tout donateur potentiel se voit remettre, à titre informatif, un exemplaire de la chartre des dons. L'acceptation du don est officialisée par la signature du formulaire de don par le responsable d'acquisition et de développement des collections.

*Bibliothèque de l'INSA de
Toulouse*

*135 avenue de Rangueil
31077 Toulouse Cedex 04
Secrétariat : Tél. 0561559695
du lundi au vendredi
de 9h00 à 19h30*

bibinsa@insa-toulouse.fr

Les dons d'ouvrages sont acceptés sous réserve que leur contenu soit en adéquation avec le fonds de la bibliothèque, qu'ils présentent un intérêt scientifique, qu'ils participent à l'enrichissement des collections et qu'ils soient en bon état.

Les dons de documents ne correspondant pas aux thématiques développées dans le fonds existant, obsolètes, en mauvais état ne sont pas acceptés.

Les procédures de sélection et de tri sont définies au cas par cas selon la nature du don et le volume d'ouvrages à examiner.

Chaque ouvrage répondant aux principes ci-dessus est examiné en fonction des critères suivants :

- auteur
- âge du document
- présence au catalogue de la bibliothèque
- nombre de prêts des exemplaires déjà présents à la bibliothèque
- existence d'une édition plus récente à la bibliothèque
- existence d'une édition plus ancienne à la bibliothèque
- état des exemplaires existants à la bibliothèque
- présence d'autres exemplaires dans le réseau ou dans le SUDOC
- langue du document

Une fois les ouvrages cédés en don à la bibliothèque intégrés au fonds, leur traitement est le même que celui des ouvrages achetés, il appartient à la bibliothèque de définir les règles d'accès et de prêt de ces documents et ils sont susceptibles d'élimination sur jugement des personnels de la bibliothèque.

Les dons de collections de périodiques imprimés ne sont généralement pas acceptés, compte-tenu du caractère parcellaire de ces collections et de la capacité de stockage limitée de la bibliothèque.

INSA Toulouse

135, avenue de Ranguel
31077 Toulouse Cedex 4 - France
www.insa-toulouse.fr



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE